DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2021-2S-DR-18

ADOPTION DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE RESTAURATION DURABLE ET LOCALE

—

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget 2021 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

Considérant que cette opération permettra de poursuivre les actions déjà lancées au titre de l'amélioration du service de restauration scolaire ;

Considérant la possibilité de solliciter des partenaires financiers afin de finaliser le plan de financement prévisionnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de mise en place d'une restauration durable en vue de la valorisation des produits locaux.

Article 2 : De valider le plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	MONTANTS
Investissement en matériel	70 000,00 €
Substitution de matériels en plastique	60 000,00 €
Information du public	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**160 000,00 €**

RECETTES	MONTANTS
ASP Guadeloupe	63 000,00 €
Autres financements	65 000,00 €
Ville du Gosier	32 000, 00 €
TOTAL RECETTES	**160 000,00 €**

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires potentiels afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

Et publication ou notification le

08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE DU GOSIER GUADELOUPE

- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet de mise en place d'une restauration durable et locale - Approbation du plan de financement prévisionnel

Date de transmission de l'acte :	09/04/2021 (Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure local
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2021
Numéro de l'acte :	CM20212SDR18 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711132-20210330-CM20212SDR18-DE
Date de décision :	30/03/2021
Acte transmis par :	Ingrid SOUDAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes 9.1.3. Autres